

# BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 66 – 10 juin 2022

## Faits saillants

- Reprise du 6<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'Union Européenne
- Renforcement des exigences en matière de liquidités pour les banques d'importance systémique
- Rebond des cas de Covid-19

## Guerre en Ukraine

**Reprise du 6<sup>ème</sup> paquet de l'UE :** Dans le sillage des décisions passées relatives au conflit ukrainien, le Conseil fédéral a repris intégralement les éléments du 6<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'Union européenne, portant notamment sur l'embargo sur le pétrole et certains produits pétroliers russes, l'interdiction de fournir des services et conseils financiers à des entreprises russes et l'exclusion du service de messagerie Swift de quatre nouvelles banques russes (dont la *Sberbank*) et biélorusses. La reprise des sanctions se double d'une nouvelle liste d'une centaine de personnes et entités sanctionnées correspondant précisément à la liste européenne, dont *Aleksandra Melnichenko*. Le Département fédéral de l'Economie, de la Formation et de la Recherche a été chargé d'adapter en conséquence l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine.

**Gestion des sanctions :** Le Conseil national a rejeté le 9 juin à 56 % la motion « Création d'une task force en charge du blocage des avoirs des oligarques russes et biélorusses » déposée par le député socialiste Baptiste Hurni. Cette motion visait l'instauration d'une task force composée d'avocats d'affaires, d'économistes et de banquiers privés pour appuyer les services du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en charge de l'application des sanctions. Le groupe socialiste a porté la motion en faisant valoir la complexité des montages élaborés pour dissimuler les bénéficiaires économiques des sociétés visées, et regretté le « manque de détermination » du Seco à cet égard. Suite au rejet de la motion, le Seco conserve l'unique responsabilité de l'application des sanctions.

## Macroéconomie

**Marché du travail :** En mai, le taux de chômage a atteint 2,1 % selon le SECO, en repli de 0,2 point par rapport au mois précédent, du fait du recul du chômage des 15-24 ans (-5,2 % en g.m) et des 50-64 ans (-5,8 % en g.m).

## Covid-19

**Situation sanitaire :** Du 30 mai au 6 juin, le nombre de nouvelles contaminations a augmenté de 48 % par rapport à la semaine précédente. Le nombre de nouvelles hospitalisations sur 7 jours liées au Covid-19 a également progressé (+8%), une première depuis la fin de l'hiver.

## LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 10/06	Var. vs 03/06
EUR/CHF	1,0392	+0,85 %
USD/CHF	0,9790	+2,17 %
SMI	11 140.36	-3,77%
Taux 10a	1,032	+7 pb

**Achat de vaccins :** Début juin, une enquête a été ouverte par le Département fédéral de l'intérieur sur de possibles manquements lors de l'achat de vaccins contre le Covid-19 révélés lors des débats au Parlement. Les conclusions de l'enquête indiquent que l'ensemble des contrats d'achats étaient couverts par des crédits, à deux exceptions près. Le montant des crédits sollicités pour 2022 a été réévalué à 234 M CHF contre 314 M à l'origine.

**Prêts Covid-19 :** La compagnie aérienne Swiss et sa filiale Edelweiss ont effectué un remboursement anticipé du crédit octroyé en 2020 par la Confédération afin de surmonter les carences de liquidités dans le contexte de la crise sanitaire. Swiss a précisé n'avoir utilisé qu'un peu plus de la moitié de ce crédit-relais, dont le plafond était fixé à 1,5 Md CHF. La compagnie a indiqué avoir versé 60 M CHF d'intérêts liés à ce prêt.

## Secteur financier

**Finance durable :** A l'occasion d'une table-ronde sur la finance durable organisée à Berne cette semaine, le Conseiller fédéral U. Maurer et plusieurs représentants du secteur financier (banques, gestionnaires de fortune et associations) ont convenu de poursuivre le développement du segment en priorisant les services liés aux compensations des émissions de CO<sub>2</sub>, l'activité de conseil en matière de durabilité, la gestion des risques financiers liés au climat, la transparence des établissements et des produits ainsi que la lutte contre l'écoblanchiment. En dix ans, le marché de l'investissement durable en Suisse a été multiplié par près de 50, pour atteindre 1982,7 Mds CHF d'actifs respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les investissements durables dans l'énergie, l'eau et la cleantech ont affiché la plus forte croissance en 2021 (+157 % par rapport à 2020), à 191 Mds CHF soit 10 % de l'ensemble des actifs durables en Suisse.

**Banques systémiques :** Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur les liquidités afin de renforcer les exigences en la matière pour les banques d'importance systémique. Ces dernières devront désormais pouvoir faire face à des crises de liquidités pendant 90 jours contre 30 actuellement. Par ailleurs, l'exécutif a indiqué que d'autres mesures pourraient être activées si nécessaire, telles la vente de titres négociables, les garanties étatiques ou cantonales sous conditions et l'aide en liquidités de la Banque nationale suisse (BNS). L'ordonnance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et les banques disposeront d'un délai transitoire de 18 mois pour s'y conformer.

**Crédit Suisse :** Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre consécutif, Crédit Suisse a émis un avertissement sur les bénéfices, indiquant par là s'attendre à de nouvelles pertes. La banque entend accélérer la mise en œuvre de son plan de réduction des coûts afin de réaliser des économies dès 2023, l'année 2022 étant présentée comme une année de transition.

## Secteurs non financiers

**Relations commerciales :** Le comité mixte de l'accord commercial Suisse-Royaume-Uni, chargé de l'application de l'accord commercial bilatéral en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, s'est réuni pour la deuxième fois le 8 juin à Berne. Les discussions ont porté sur le remplacement des mesures transitoires de reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité, la possible reconduction de l'accord sur la mobilité des fournisseurs de services (AMFS) et le développement futur des relations commerciales bilatérales.

**Protection globale des salaires :** Après un net recul des contrôles en 2020, les organes d'exécution des mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (FlaM) et de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN) ont intensifié leurs activités en 2021. Les infractions et sous-enchères salariales constatées se situent à un niveau comparable à celui d'avant-crise.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Gilles BORDES  
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Meriam JAWAD

Pour s'abonner : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.  
Crédits visuel : Pixabay